



## Axe n ° 1 – Le politique à l'épreuve dans les Amériques des XVIe-XXIe siècles

*Coordinateurs : Yann Philippe (Univ. Reims), Clément Thibaud (EHESS)  
et Geneviève Verdo (Paris 1)*

Cet axe se propose de prolonger les échanges intellectuels et les regroupements de chercheurs initiés au sein de l'axe « État, institutions et dynamiques sociales dans les Amériques, XVIIIe- XXIe siècles », tout en proposant un renouvellement thématique et en s'ouvrant à de nouvelles collaborations. Il vise à rassembler des historiens (modernistes et contemporanéistes) et des anthropologues autour de l'étude des pratiques politiques et des acteurs qui les portent, dans le cadre, façonné par les situations coloniales et impériales, puis post-coloniales et post-impériales des Amériques.

Ce projet s'inscrit dans un courant de recherches qui, depuis quelques années, s'attachent à redéfinir le champ du politique. S'inspirant des travaux s'inscrivant dans une démarche allant « du bas vers le haut » (« bottom up ») il se propose d'articuler les deux pôles ainsi identifiés du champ politique (le « haut » de la politique institutionnelle et le « bas » du politique dans sa dimension locale et parfois informelle), afin de reconstituer un cadre d'interprétation général à partir de données empiriques éparses. À ces fins, il s'agira d'opérer, d'un côté, une réouverture critique des modèles à partir desquels on pense le politique et, de l'autre, une réflexion sur les spécificités des pratiques politiques en terre américaine.

Prenant pour point de départ les instabilités à l'œuvre dans les pratiques politiques menées outre-Atlantique, les contraintes liées à la distance dans la gestion des territoires, ou la politisation de certaines pratiques sociales, la démarche proposée consiste à étudier le fait politique dans sa mise à l'épreuve, c'est-à-dire à partir de l'expérience qu'en font les acteurs, dans ses manifestations officielles aussi bien qu'ordinaires ou diffuses. Elle part du principe que ces phénomènes d'adaptations et de réélaborations constituent la trame ordinaire des pratiques et permettent de mieux comprendre la fabrique du politique. Le projet s'inscrit ainsi dans les renouvellements qui mettent l'accent sur la redéfinition des frontières du politique, la diversité de ses registres, la variété des modes d'interaction entre gouvernants et gouvernés et la pluralité des conditions effectives de l'exercice de l'autorité. En se fondant sur des études contextualisées, il se propose de mettre l'accent sur les écarts entre les projets et la réalité effective de leur application, et sur les diverses formes d'appropriation du politique de la part des acteurs.

Cette réflexion sera construite autour de deux catégories : l'expérimentation et l'exception. Ces deux catégories ne sont pas réductibles l'une à l'autre, dans la mesure où l'exception ne résulte pas toujours d'une expérimentation et, qu'à l'inverse, l'expérimentation ne produit pas toujours de l'exception. L'une et l'autre présentent cependant l'avantage, en partant des pratiques, de penser le rapport entre la pluralité et la norme. Celle-ci sera ainsi questionnée sans être posée a priori, ce qui permettra d'éviter l'effet de surplomb, inhérent aux approches par le haut (« top down »), qui prennent la norme (législative, institutionnelle ou discursive) comme point de départ pour interroger les pratiques.

Tout en restant ouvertes, ces catégories apparaissent donc opératoires dans la mesure où elles dévoilent un niveau intermédiaire de cohérence dans le fait politique, à mi-chemin entre pratiques empiriques et normes. Elles permettent de ne plus envisager le politique du seul point de vue du pouvoir, mais de privilégier les interactions entre gouvernés et gouvernants, ainsi que les "frontières du politique", c'est-à-

dire les actions menées par les groupes sociaux, susceptibles de modifier les normes existantes ou d'en susciter de nouvelles.

Par ailleurs, elles permettent une articulation plus fine des échelles : les pratiques politiques se jouent le plus souvent à un niveau local et les effets des politiques sont eux-mêmes différents d'un contexte à l'autre, d'où les phénomènes de frottements et de réajustements que suggère le terme d'expérimentation. Le politique ainsi pensé n'est plus un simple champ, mais un processus faisant l'objet d'une redéfinition constante, à des échelles différentes, de la part d'acteurs variés. Penser le politique à l'épreuve ouvre donc la voie à une approche dynamique donnant une plus grande part aux acteurs et aux dynamiques sociales.

Le premier axe problématique visera à interroger ce que « faire l'expérience du politique » signifie concrètement dans les Amériques. À rebours d'une définition essentialiste du politique, mettre l'accent sur la notion d'expérimentation permettra de repérer et d'observer des dynamiques et des moments de production du politique essentiellement saisis à partir des pratiques. Bien qu'elle relève assez peu du lexique des acteurs et fonctionne avant tout comme catégorie d'analyse, l'idée d'expérimentation ne recevra pas pour autant de définition trop restrictive. Quoique terrain de conquête mais également terre d'utopies, aussi bien à l'époque moderne que contemporaine, « l'Amérique » ne sera pas appréhendée dans cette enquête comme un laboratoire où tester des solutions nouvelles, mais comme un espace d'expériences diverses, de tâtonnements, de reproduction, d'adaptation ou d'improvisation, bref de pratiques politiques ordinaires. « Expérimenter » sera donc d'abord compris dans son sens littéral de « faire l'épreuve de ». On sera ainsi particulièrement attentif aux moments de transformation, de mobilisations, de réformes, de projets, de manière à saisir la façon dont les acteurs sociaux reçoivent ou élaborent des propositions politiques ou encore réagissent à celles-ci. Ces questions, qui ont une portée générale, trouvent dans le contexte américain une résonance particulière, du fait de presque trois siècles de rattachement à un Empire transatlantique.

On partira en effet de l'idée que les situations coloniales et impériales constituent un cadre favorable à l'expérimentation, que prolonge le temps des indépendances. Les Européens arrivent dans un continent vaste, lointain et peuplé. Les populations amérindiennes, les colons comme les gouvernements sont conduits à redéfinir à la fois corps politiques, territoires et pratiques de pouvoir. Il s'agira d'étudier toutes les configurations possibles qui en ont résulté, celles qui se sont perpétuées comme celles qui ont disparu. Les expérimentations coloniales et impériales consistent ainsi à adapter un mode de gouvernement aux contraintes liées à l'espace (la gestion à distance de vastes territoires) et à des populations hétérogènes, caractérisées par la pluralité, l'altérité et l'inégalité des conditions et des statuts. Si la colonisation moderne peut être pensée comme une tentative de réplique de la mère-patrie, celle-ci s'avère malaisée, voire impossible. On étudiera ainsi les expérimentations de gouvernement et la mobilisation des relais (officiers, fonctionnaires, obligés ou parents) dans l'exercice du pouvoir, les pratiques de gouvernement apparaissant souvent frappées du sceau de l'improvisation et du tâtonnement.

L'expérimentation se retrouve également, notamment à la période contemporaine, du côté des populations et des acteurs locaux qui infléchissent leurs représentations du champ politique, leurs discours et leurs pratiques, en fonction des événements, de leurs interactions avec les gouvernements, et de leurs conditions sociales. Se situer au plus près des acteurs permettra d'étudier comment ceux-ci « expérimentent » le politique selon les différentes acceptions du terme : comment ils « éprouvent par expérience » les changements (comment ils les vivent et les nomment) et comment en retour ils s'instruisent par cette expérience (et deviennent politiquement « expérimentés »). La façon dont les populations noires et indiennes lors des indépendances, tout comme les anciens esclaves au moment des abolitions, expriment leurs idées sur la liberté ou le travail, souligne ainsi l'écart avec le discours et les pratiques officiels. De même, les mobilisations indigènes des années 1940 au Mexique traduisent leurs aspirations en regard de ce que le Partido Revolucionario Institucional au pouvoir leur propose.

Les indépendances poursuivent en effet la pratique de l'expérimentation au sein des gouvernements américains, qu'il s'agisse de la construction des États nationaux, de la démocratie ou de l'autorité politique. La catégorie de l'expérimentation servira à étudier de façon dynamique les processus politiques en articulant les échelles. Les expérimentations sont en effet très souvent locales, les pratiques politiques se jouent au « ras du sol », les traductions des problèmes politiques en politiques publiques se font au cœur des ministères ou des assemblées, comme peut le montrer, par exemple, une étude fine de l'élaboration des lois. C'est donc dans des contextes fort divers que les acteurs formulent, adaptent et ajustent des projets politiques. Cependant, en agissant localement, les acteurs contribuent aussi à mobiliser, redéfinir ou à inventer des articulations du local et du national, comme en témoigne l'exemple de l'appropriation des terres par les colons européens aux États-Unis, ou par les grands propriétaires fonciers en Amérique espagnole, au détriment des communautés amérindiennes. Enfin, les acteurs contribuent aussi à faire circuler des schèmes politiques selon différentes voies, que ce soit du haut vers le bas de la société – ou inversement –, du centre vers la périphérie – ou inversement –, ou d'un point géographique à un autre. Ainsi des techniques d'enquête, comme l'enquête sous couverture, mobilisées au tournant du XX<sup>e</sup> siècle par des associations privées de lutte contre la prostitution ou la vente illégale d'alcool, sont-elles reprises pendant la première guerre mondiale par l'État américain, à ses différents échelons, pour lutter contre les « dissidents » politiques.

Le second axe proposera un champ de réflexion autour de la question de l'exception et de ses multiples déclinaisons dans le champ du politique. Afin d'éviter tout piège heuristique, cette réflexion prendra appui sur la distinction méthodique entre la catégorie de l'exceptionnalité, figure du discours pensée comme un attribut propre à qualifier un objet ou une situation, et la catégorie de l'exception, pratique consistant en une suspension temporaire de la norme.

La catégorie de l'exceptionnalité, parfois désignée comme « exceptionnalisme », qu'elle s'applique à une région, à un pays ou la totalité du continent américain, a souvent été mobilisée dans le discours, notamment historiographique. Une réflexion sur les diverses utilisations de cette catégorie, ses attendus, ses motifs et ses buts, pourrait permettre d'en dégager les significations politiques : quels enjeux peut revêtir la mobilisation de cette catégorie, s'agissant notamment de la conception et de l'écriture d'une histoire, ou de la désignation de certains groupes sociaux ? Le discours sur l'exceptionnalité est-il invoqué pour justifier des pratiques d'exception, ou est-il totalement indépendant de celles-ci ?

Ayant pris soin de se démarquer ainsi de l'hypothèse d'une « exceptionnalité américaine », un autre pan de la recherche se propose d'élaborer une « histoire des exceptions en terres américaines ». L'Amérique offre en effet plusieurs situations historiques permettant de nourrir la réflexion sur la catégorie de l'exception et de son rapport à la norme.

L'idée selon laquelle il existerait, du fait de la conquête, une exception américaine des pratiques de gouvernement ne va pas de soi. Dans la Monarchie hispanique, les royaumes américains ne sont pas pensés sur un mode ségrégatif, mais relèvent du droit castillan et sont, à ce titre, plus « intégrés » que les territoires de la Couronne d'Aragon. De plus, bien que reposant sur la pluralité, l'idéal politique des sociétés d'ancien régime consiste plutôt à intégrer les différents éléments du corps social à un modèle commun (faire des Indiens des chrétiens, loyaux sujets du roi catholique). La question se pose alors de savoir si la distinction territoriale des deux républiques (république des Indiens, république des Espagnols) fonde ou non une exception ibérique dans la gestion des territoires. Posée pour l'ancien régime, cette question de la dialectique entre norme et exception pourrait également l'être s'agissant de la construction des régimes libéraux et démocratiques des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, à propos des multiples facettes de l'inclusion et de l'exclusion des individus et des groupes sociaux dans la communauté politique.

La catégorie de l'exception peut également être pensée comme outil de gouvernement, au fondement de certaines pratiques juridiques, politiques ou sociales. Elle peut se décliner dans le temps : dans le cas de la pacification du Venezuela à partir de 1812 comme dans le cas de la guerre de Sécession aux États-Unis, l'état de guerre justifie le recours à un régime d'exception, pensé comme une suspension provisoire

de la norme et destiné, précisément, à préserver la continuité de celle-ci. Elle peut également se décliner dans l'espace : les territoires « nationaux » des États-Unis, de l'Argentine ou du Mexique ne relèvent pas du même régime juridique que celui des États fédérés. Cuba, Porto Rico et les Philippines constituent des exceptions dans l'Espagne du XIX<sup>e</sup> siècle : le statut de leurs habitants, sujets de seconde zone, comme celui de leurs gouvernants, dotés de « facultés exceptionnelles », alimentent en retour un discours de l'exceptionnalité. Il s'agira de faire apparaître la façon dont ces différents exemples permettent de mettre à l'épreuve les normes, et, dans certains cas, de les faire évoluer jusqu'à en imposer de nouvelles.

Ce questionnement alimentera également la réflexion sur les « régimes d'exception », c'est-à-dire les cas où loin d'être ponctuelle ou isolée, l'exception se généralise : la question des « facultés exceptionnelles », de l'état de guerre ou des régimes dictatoriaux, ou celle de la politique étrangère états-unienne, où l'on expérimente des pratiques d'exception, permettent de penser plus finement leur effet à rebours sur la transformation des normes communément admises. La place des pratiques d'exception dans une économie générale des modes de gouvernement paraît ainsi s'inscrire pleinement dans la perspective de la politique à l'épreuve.

La problématisation des expériences et des exceptions politiques aboutira ainsi à explorer précisément ce qui se passe entre les différents pans du champ politique. La réflexion méthodologique s'articulera donc autour des dynamiques, ascendantes et descendantes, entre ce qu'on qualifie couramment de « bottom » et « up ». Les effets et les échos de la pratique des acteurs remontent-ils au point de modifier les pratiques de gouvernement, les normes, et au-delà la définition même de ce qui est politique, des relations politiques, de la façon dont s'organise la communauté ? A l'inverse, en quoi le jeu politique institutionnel influence-t-il, in fine, l'expérience politique au niveau local ? Pour répondre à ces questions, nous proposons deux orientations méthodologiques principales.

- La première passe par un dialogue soutenu entre anthropologie et histoire. Dans l'analyse des sources en effet, le propos historique oublie souvent le côté expérimental, tâtonnant, incohérent, de ce qui est décrit et tend à recréer de la cohérence là où il n'y en a pas forcément. Il s'agira donc à partir d'études de cas et en empruntant une démarche ethnographique, de s'attacher à repérer ces incohérences, ces paradoxes, ces oscillations, contradictions ou échecs supposés. On se demandera ensuite ce que cette pluralité de significations et ces complexités historiques disent du politique.

- La seconde mobilisera une réflexion à la rencontre de l'histoire et de la science politique et visera à reconstituer « l'ordinaire du politique ». Celui-ci désigne, selon François Buton, Patrick Lehingue, Nicolas Mariot et Sabine Rozier « à la fois ce qui relève de l'institué et ce qui est de l'ordre du quotidien ». Il s'agira de balayer le spectre du quotidien et de l'institué. Ainsi, entre le « bas » et le « haut » du champ politique se situe le milieu, soit un niveau intermédiaire de concrétion, de stabilisation des représentations du politique. Il s'agira ainsi d'élaborer une taxinomie des catégories intermédiaires permettant d'observer ce que signifient les normes (la « démocratie », « la justice », « l'autorité de l'État ») quand elles sont concrètement éprouvées dans l'ordinaire des pratiques. Par ailleurs, les normes sont portées en pratique par des individus, des groupes. Seule une histoire sociale du pouvoir dans les Amériques permettra de reconstituer leur expérience. Enfin on s'attachera à étudier l'épreuve ordinaire du politique que font ceux qui ne sont ni très mobilisés, ni très impliqués dans l'État. L'expérience ultime de la politique consiste-t-elle ainsi à en faire, pour reprendre une formule de Laurent Le Gall, Michel Offerlé et François Ploux, « sans en avoir l'air » ?

S'agissant d'une nouvelle enquête, nous consacrerons les deux premières années à en défricher le terrain à partir des recherches individuelles des membres de l'équipe, qui seront présentées lors d'un séminaire mensuel. Celui-ci sera également ouvert à des collaborations ponctuelles sous la forme d'invitations de participants extérieurs à l'axe, qui viendront notamment enrichir la réflexion méthodologique. Enfin, nous envisageons d'organiser, lors des dernières années, trois journées d'études ou colloques qui permettront de confronter les premiers résultats obtenus sur l'aire américaine avec ceux de spécialistes d'autres régions.

## Membres de l'axe

### *Statutaires :*

Nicolas Barreyre (CENA-EHESS), Véronique Boyer (CRBC-EHESS), Arnaud Exbalin (ESNA-Université Paris Nanterre), Pilar González Bernaldo (CRALMI, Université Paris 7), Nikita Harwich (ESNA-Université Paris Nanterre), Romain Huret (CENA-EHESS), Annick Lempérière (CRALMI-Université de Paris 1), Edgardo Manero (CERMA-CNRS), Yann Philippe (CENA-Université Reims), Pierre Ragon (ESNA-Université Paris Nanterre), Patricia Sampaio Silva (CRBC-EHESS), Clément Thibaud (CERMA-EHESS), Geneviève Verdo (CRALMI- Université Paris 1).

### *Doctorants et docteurs :*

María Elvira Alvarez Gimenez (CRALMI), Camille Amat (CENA), Marie Assaf (CENA), María Agustina Barrachina (CERMA), Thibault Bechini (CRALMI), Barthélémy Bilette de Villemeur (ESNA), Pauline Bilot (CRALMI), Lise Blanchet (CENA), Alexia Blin (CENA), Tamara Boussac (CENA), Doris Brossard (CENA), Juan José Carillo Nieto (CRALMI), Cédric Coignard (ESNA), Juan Manuel Corvalan Espina (CERMA), Ombelyne Dagicour (CRALMI), José Davim (ESNA), Irène Delcourt (CENA), Emmanuel Falguières (CENA), Jeffrey Gamarra Carrillo (CERMA), Christian Garcia Casas (CERMA), Felipe Gracia Perez (CERMA), Gautier Garnier (CRALMI), Victoria Gonzalez Maltes (CENA), Carlos Guevara (CRALMI), Ana Maria Jimenez Guevara (CERMA), Fanny Malègue (CENA), Laurine Manac'h (CERMA), Gaspard Matton (CRALMI), Alvaro Mayagoitia (CRALMI), Alejandra Motis (CRALMI), Antoine Nseke Misse (CENA), Serge Ollivier (CRALMI), Andrea Otero Perdomo (CRALMI), Jimmy Andrés Parra (CRALMI), Anaximandro Perez Espinoza (CERMA), Victor Pineda (ESNA), Eugenio Quesada Rivera (CERMA), Nicolas Raulin (CENA), Aïda Rodriguez-Leuro (CERMA), Andrés Rolandelli (CERMA), Matias Sanchez Barberan (CERMA), Romy Sanchez (CRALMI), Maria Agostina Saracino (CRBC), Hélène Solot (CENA), Frédéric Spillemaeker (CERMA), Lisandro Tanzi (CERMA), Nicolas Terrien (CERMA), Alexandre Uche (CRALMI), Ercole Zamba Zamba Roch (CRALMI).

### *Associés :*

Angela Ballone (université Paris Ouest), Sonia Birocheau (Université Paris Est Créteil), Laura Brondino (Université de Lille 3), María Teresa Calderón Pérez (Universidad Externado de Colombia), Philippe Castejon (université de Lille), Maud Chirio (Université de Marne-la-Vallée), Manuel Covo (University of California Santa Barbara), Humberto Cucchetti (Centro de Estudios e Investigaciones Laborales-CONICET), Elsa Devienne (CRE- Université Paris Ouest), Marianne González Alemán (Institut Ravignani UBA- Conicet/Untref), Simon Grivet (docteur EHESS), Véronique Hébrard (Université de Lille), Jean-Paul Lallemant-Stempak (docteur EHESS), Yann Lignereux (Université de Nantes), Pilar López Bejarano (Université Pompeu Fabra, Barcelone), Nicolas Martin-Breteau (université de Lille), Eugenia Palieraki (Université de Cergy-Pontoise), Pauline Peretz (Université Paris 8), Emmanuelle Perez-Tisserant (FRAMESPA-Université de Toulouse Jean Jaurès), Lissell Quiroz-Pérez (Université de Rouen), Alexandre Rios-Bordes (Université Paris-Diderot), Veronica Vallejo Flores (docteure Paris 1).